

t. 311 Seychelles - CP/we
t. 311 Seychelles 1

Berne, le 14 février 85

Sa 19. Feb. 85 11

RAPPORT DE MISSION AUX SEYCHELLES, 7-10.2.1985

1. INTRODUCTION

La brève mission que j'ai effectuée aux Seychelles avait pour but de discuter avec les autorités locales le programme d'appui aux bibliothèques publiques et scolaires, et les occasions de se rendre dans ce pays étant rares, d'apprécier sa situation économique et ses perspectives de développement.

En outre, la coopération du Canton du Jura avec les Seychelles, pour laquelle les problèmes juridiques suisses qui se posent devraient trouver une solution dans un avenir proche, m'a donné l'occasion d'entretiens approfondis avec les trois co-opérants jurassiens affectés aux Seychelles en vue du co-financement que la DDA s'est déclarée prête à assumer.

2. LA SITUATION ECONOMIQUE ET LE PLAN DE DEVELOPPEMENT 1985-1989

2.1 Les Seychelles, 444 km² de terre et 65'000 habitants, sont le plus petit pays d'Afrique, mais sa zone économique exclusive d'env. un mio de km² en fait le plus grand avec le Soudan. La population, très métissée, jouit d'un niveau de vie relativement élevé : US\$ 1900 par habitant de PNB. (Ce chiffre doit être interprété en tenant compte que la roupie seychelloise est très probablement surévaluée.)

2.2 Le régime au pouvoir depuis 1977 a plusieurs réalisations à son actif : la scolarisation de tous les enfants, un système de santé à disposition de tous, un réseau de transports publics bien organisé, un budget et une balance des paiements équilibrés. Les options très sociales du Gouvernement se reflètent dans l'augmentation du salaire minimum (+ 157 %), alors que l'inflation n'a été de 1979 à 1983 que de 45 %.

Distribution :

DDA : SFR - WM - Section Afrique orientale

Div. Politique II

Service Economique et financier

Direction du droit international public, attn. P. Schweizer

OFAEE, Service du développement

Ambassade de Suisse, Nairobi

Dpt. des finances, Div. de la coopération, 2, rue du 24 Septembre,
2800 Delémont

Sa 19. Feb. 85 11



- 2.3 Cet équilibre est toutefois très fragile; il suffit d'un incident pour que le nombre des touristes baisse (comme en 1982) et que ce secteur qui représente 70 % des recettes en devises mette en péril la balance des paiements. En outre, les investissements auxquels il a été procédé ces dernières années vont entraîner un service de la dette croissant. De SRs 17 mio* en 1983, il passe à 45 mio en 1984, 130 mio en 1985, 250 mio en 1986. Le PNB était de SRs 965 mio en 1982; le budget ordinaire de l'Etat était de SRs 400 mio en 1983 et le budget d'investissement de SRs 137 mio (ce qui montre bien la part prépondérante de l'Etat dans l'économie). En 1983, les recettes en devises se montaient à SRs 556 mio et les dépenses à 570 mio, faisant apparaître un déficit de la balance des paiements de 14 mio. Si les recettes en devises n'augmentent pas fortement au cours des prochaines années, le service de la dette sur les prêts actuellement en cours atteindra un niveau insupportable pour l'économie. La libre convertibilité de la roupie devra être remplacée par le contrôle des changes, mais des mesures monétaires ne suffiront pas.
- Depuis 1980, l'économie stagne et le PNB à prix constant a baissé de 10 % de 1979 à 1982. La reprise du tourisme a entraîné une légère amélioration depuis lors.
- 2.4 Le taux d'accroissement de la population n'est que de 2,5 % par an. L'émigration (50'000 Seychellois vivent à l'étranger) s'est un peu accélérée (notamment de la part de personnes formées déçues de certaines orientations politiques et économiques) si bien que la population est stable depuis 1981. Malgré cela, 4000 personnes sont sans emploi et sont occupées par le Gouvernement. Les prévisions antérieures qui estimaient pour l'an 2000 la population à 100'000 habitants, ont été révisées à la baisse : elle dépassera à peine 80'000 habitants.
- 2.5 Pour relancer le développement économique, le plan de développement national 1985-1989 qui vient d'être publié (un exemplaire est déposé à la documentation de la DDA) prévoit sur cinq ans des investissements de SRs 2,8 mia (soit SFR 1,1 mia). Ils ont été de SRs 161 mio en 1984; il s'agirait donc de tripler, voire de quadrupler les investissements. Par habitant, l'investissement annuel passerait de SFR 800-1000 à SFR 3500 env. ! Le plan est muet sur les sources de financement.
- 2.6 L'option de développement choisie repose sur l'intervention de l'Etat à travers un grand nombre d'entreprises parastatales. Le Seychelles Marketing Board sera chargé de la commercialisation des produits agricoles et, de la pêche et de l'industrie agro-alimentaire à créer, ainsi que de coordonner et régulariser le commerce extérieur.

La politique agricole devrait relancer les cultures de rente (copra et cannelle) qui ont décliné depuis de longues années et encourager les cultures vivrières de fruits et de légumes (de sorte qu'à terme seules les céréales soient importées), et ce à travers la création de 10 fermes d'Etat et de 20 coopératives. Il en va de même pour le petit et le grand élevage. Les quelques fermes d'Etat existantes produisent toutes à perte actuellement.

- 2.7 La pêche de haute mer doit jouer un rôle nettement plus important que par le passé. Le Port de Victoria en cours d'agrandissement doit devenir le port principal de la région et les Seychelles ont signé un grand nombre de contrats de pêche avec des compagnies étrangères, surtout françaises et espagnoles, dont les bateaux ont passé d'env. 25 à plus de 80 dans la zone économique exclusive des Seychelles. Le risque est grand de voir les prises dépasser le taux de reproduction du poisson.
- 2.8 L'objectif pour le tourisme a été fixé à 100'000 touristes pour 1988 (1984 : 65'000) et les lits d'hôtels et de pensions devront passer de 2700 à 4370. Ce secteur qui concourt pour 50 % au PNB, 35 % aux revenus de l'Etat, 70 % aux recettes en devises et 35 % à l'emploi (dont 15 % indirectement) est complété par un développement des transports aériens avec l'Europe (Air Seychelles envisage l'achat d'occasion d'un gros porteur) et des transports maritimes entre les îles. Les perspectives tracées paraissent fondées, bien que le niveau des prix et des salaires aux Seychelles entraîne des coûts pour le touriste de 30 à 50 % supérieurs à ceux d'un séjour au Kenya. Si les Seychelles comptent sur l'aide extérieure pour la formation hôtelière (une école hôtelière équipée des derniers gadgets vient d'être construite par l'aide française) et certaines tâches de promotion, le développement de l'infrastructure (SRs 345 mio) fera appel à des capitaux privés et publics.
- 2.9 Le secteur industriel qui représente 5 % du PNB et offre 5 % des emplois se limite à la production de bière, de boissons gazeuses, de cigarettes et à une production artisanale limitée. Son développement est limité par la cherté de la main-d'oeuvre (salaire minimum : SRs 1008.-), son absence de qualification, l'étroitesse du marché, la faiblesse du management et de l'appui institutionnel. Des investissements estimés à SRs 129 mio devraient permettre la création de 1285 emplois grâce à de petites entreprises, essentiellement d'Etat, valorisant la production agricole locale et la pêche et remplaçant des importations.
- 2.10 Il a été renoncé à l'établissement d'un code des investissements, les autorités préférant trouver des arrangements ad hoc avec les investisseurs intéressés étrangers (et locaux). Suivant la nature des propositions, les autorités décideront si une entreprise parastatale sera chargée de la mise en oeuvre, ou si une entreprise d'économie mixte ou privée sera autorisée.

- 2.11 Le développement de l'habitat est une préoccupation majeure des autorités. La State Housing Development Corporation qui a pour tâches "to assist families according to their needs irrespective of their economic situation" financera la construction d'env. 530 maisons par an pour un investissement total de SRs 274 mio sur cinq ans et fixera les modalités de remboursement en fonction des possibilités des bénéficiaires. La construction proprement dite sera le fait d'entrepreneurs locaux (précédemment la Corporation l'assurait elle-même). Les standards fixés sont très élevés : la construction d'une maison revient à SFR 40'000.-- (le responsable d'Habitat à Nairobi avec lequel nous sommes en relation pour un projet au Burundi, juge la politique seychelloise totalement irréaliste).
- 2.12 La politique de l'habitat est complétée par un approvisionnement en eau potable et par des mesures d'épuration des eaux usées. Actuellement, 50 % de la population y est reliée par une conduite d'eau potable à domicile. L'objectif est d'atteindre 95 % en 1988. La gestion actuelle du système est déficitaire. De même 70 % des ménages sur l'île de Mahé et 60 % sur l'île de Praslin sont reliés au réseau électrique. L'objectif est une augmentation à 80 % et 70 % et l'extension du réseau à l'île de La Digue. Les investissements dans ces secteurs sont estimés à SRs 530 mio (y compris le développement d'énergies renouvelables).
- 2.13 Le système de santé a été établi au cours des années précédentes et des investissements complémentaires pour SRs 73 mio sont prévus. Les soins de santé sont entièrement gratuits et tout Seychellois se rend en moyenne huit (!) fois l'an chez le médecin; la consommation d'antibiotiques est très élevée. Si le personnel intermédiaire est seychellois, la majorité des médecins sont étrangers et les quelques Seychellois formés ont la fâcheuse tendance à ne pas rentrer au pays au terme de leurs études de médecine.
- 2.14 L'éducation a fait de progrès remarquables et tous les enfants vont à l'école. 25 % du budget de l'Etat est consacré à l'enseignement. Il comprend deux ans de crèche pré-primaire, neuf années d'école primaire obligatoire, deux années de Service national de la Jeunesse, et deux ou trois ans d'école secondaire (école polytechnique qui comprend des sections de formation générale et des sections d'apprentissage). Des investissements complémentaires sont prévues pour SRs 125 mio. Le développement rapide de l'enseignement fait que nombre de maîtres primaires et d'enseignants du secondaire sont encore des coopérants étrangers. L'enseignement des quatre premières années primaires en créole pose le problème de manuels d'enseignement propres aux Seychelles.

- 2.15 Le Service de la Jeunesse regroupe pendant deux ans l'ensemble de la jeunesse, soit 3000 jeunes dans six camps (actuellement quatre fonctionnent) où ils suivent une formation générale, technique et pratique et apprennent à vivre en communauté. En seconde année, ils se spécialisent quelque peu, pour entrer soit à Polytechnique soit dans la vie professionnelle. Ce système dans lequel les jeunes sont entièrement pris en charge par l'Etat, entraîne des frais de fonctionnement élevés (actuellement SRs 60 mio) et les activités pratiques conduisent à une production très faible. Certains voient dans ce Service un endoctrinement de la Jeunesse. Si cette idée n'était pas absente à l'origine, elle ne paraît connaître qu'une application limitée et les aspects scolaires prennent de plus en plus d'importance. L'essentiel du corps enseignant est formé de coopérants occidentaux (anglais et belges notamment).
- 2.16 Fait-il prendre au sérieux ce plan de développement 1985-1989 dont les grandes lignes viennent d'être esquissées ? Les autorités seychelloises (ministres et directeurs généraux) ont consacré beaucoup de temps à sa préparation et il reflète certainement la conception du développement et de l'organisation de l'économie qu'ont le Président René, ainsi que les ministres du développement national Jacques Hodoul et de l'éducation James Michel qui tous deux passent pour des marxistes convaincus. On peut supposer que les autorités s'attelleront à sa mise en oeuvre. Ses graves imperfections et manquements en sont d'autant plus importants.
- 2.17 Le montant des investissements prévus est totalement irréaliste. Le PNB par habitant des Seychelles est à un niveau qui fait que la coopération internationale reste très mesurée (cf. point 3); elle n'augmentera certainement pas à l'avenir. L'épargne intérieure dont le plan ne parle pas, est probablement faible. Le recours à des financements bancaires extérieurs offre probablement des perspectives limitées (les banques commençant à examiner plus sérieusement la rentabilité économique des projets présentés et la capacité de remboursement en devises). Bien que le plan prévoie une augmentation des recettes en devises de SRs 376 mio en 1985 à 675 en 1989 (tourisme de 345 à 500, pêches de 10 à 127, agriculture de 21 à 48), le fonctionnement des nouveaux projets entraînera aussi un fort coût en devises (qui n'est pas estimé par le plan). Ainsi, même une réalisation partielle du plan conduirait à un service de la dette dépassant les possibilités du pays (cf. point 2.3 ci-dessus pour les en cours actuels). Une forte détérioration de la balance des paiements est prévisible.

- 2.18 Le plan marque un goût immodéré pour les organisations parastatales. Certaines, comme Air Seychelles (division transports et division hôtel), dégagent un surplus; d'autres et ce sont les plus nombreuses ne couvrent pas leurs frais de gestion soit à cause de prix répondant à des considérations sociales, soit à cause des faiblesses de leur gestion. Le plan ne fait que de rares allusions à une politique de fixation des prix, sans parler de la capacité d'auto-financement. L'influence sur le budget de l'Etat du déficit de parastataux et des frais de fonctionnement de services publics élargis n'est pas indiquée. L'apparition d'un déficit budgétaire est très probable.
- 2.19 La réalisation du plan entraînerait la création d'emplois, mais aussi la nécessité de nombreux cadres techniques et de gestion. Leur formation prend un temps certain dont il n'a pas vraiment été tenu compte. L'efficacité de la réalisation s'en ressentirait.
- 2.20 Dans plusieurs secteurs, p.ex. l'agriculture, l'élevage, la santé, l'habitat, la politique prévue paraît très peu adaptée aux conditions seychelloises quant aux systèmes d'organisations, aux choix technologiques, etc.
- 2.21 L'ensemble du plan est marqué par la volonté d'une politique sociale avancée. Si elle ne correspond pas à une production et à une productivité accrue et si, pour un pays où le commerce et les invisibles avec l'étranger jouent un rôle considérable, elle ne prend pas en compte une analyse comparative des coûts, elle risque bien à brève échéance de conduire à des déboires.
- 2.22 Le plan de développement 1985-1989 rappelle par beaucoup d'aspects la politique d'"investissements à outrance" pratiquée à Madagascar de 1979 à 1981. Il serait étonnant qu'il n'aboutisse pas à la même débâcle économique. Le ministre du développement national, Jacques Hodoul (auquel s'opposait, avant sa démission, le ministre du plan et des relations étrangères, Maxime Ferrari) jouera-t-il auprès du président René le même rôle que le ministre malgache de l'agriculture. Simon Pierre, auprès du président Ratsiraka ? et pour combien de temps ? Certains impératifs économiques pourraient rapidement ramener sur terre les rêveurs idéologiques. Il ne reste qu'à espérer qu'à ce moment-là le prix à payer ne soit pas trop élevé.

3. LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX SEYCHELLES

- 3.1 La lecture du document du ministère du plan résumant l'aide reçue en 1984 montre à l'évidence que les Seychelles ne peuvent compter, vu le niveau de vie et la faible population, que sur une aide limitée sous forme de don. Calculée par habitant, elle est toutefois très élevée.
- 3.2 Le nombre de coopérants affectés aux Seychelles est relativement important : UK (env. 40), Belgique (20 enseignants), Cuba (12), Inde (4), Jura (3), URSS (2), Chine (2), Japon (1), Yougoslavie (1). Il y a en outre quelques instructeurs militaires nord-coréens.
- 3.3 Les bourses de formation à l'étranger concernant des études universitaires et techniques, et des stages pratiques : UK (33), Grèce (17), URSS (17), Australie (8), Cuba (5), Corée du Nord (5), Chine (1), Belgique (1).
- 3.4 Le financement de petits projets (moins de SFR 100'000) dans un peu tous les domaines, de la réfection de routes à l'équipement sportif, est le fait notamment de l'Australie (SFR 10'000), de l'Allemagne fédérale (SFR 170'000), du Canada (SFR 350'000), des USA (équivalent d'une commodity aid d'env. SFR 7 mio) en bonne partie pour les routes, alors que le PNUD (SFR 400'000) et la Norvège (SFR 3 mio) ont financé des missions de consultants.
- 3.5 L'aide alimentaire a été réduite : Australie 600 t de riz, CEE 50 t de lait en poudre, Suède huile végétale pour SFR 600'000; et en 1985 elle disparaîtra très probablement.
- 3.6 Les grands projets qui en 1984 ont reçu un financement sous forme de don concernant l'équipement de l'Ecole polytechnique (Autriche : env. SFR 3 mio, pas encore déboursés), la construction d'une école hôtelière, d'un réseau de TV et des améliorations portuaires (France : env. SFR 5 mio), l'approvisionnement en eau, les routes, la santé et les services sociaux (CEE : env. SFR 6 mio, à déboursier pour l'essentiel), des bateaux (Belgique : env. SFR 5 mio, à réaliser), l'approvisionnement en eau (Japon : env. SFR 3 mio).
- 3.7 Une aide à la balance des paiements par la mise à disposition de marchandises sous forme de don a été le fait de l'URSS (env. SFR 15 mio : matériel de changier, pétrole), des USA (env. SFR 7 mio), de l'Inde (env. SFR 10 mio), de Corée du Nord (env. SFR 0,5 mio : ciment et biens de consommation).

- 3.8 Quant aux prêts à des conditions variables, il faut mentionner la RFA (env. SFR 2 mio pour du matériel agricole et des insecticides, à déboursier), la Grèce (env. SFR 8 mio, à déboursier), la Chine (env. SFR 0,6 mio pour l'agrandissement de polytechnique), la Grande-Bretagne (env. SFR 1,5 mio), et surtout la Banque Africaine de Développement (env. SFR 60 mio pour le traitement des eaux usées, la construction d'un hôpital, l'agrandissement de l'aéroport, les pêches, dont 5 % a été dépensé). Un prêt français de FF 55 mio sera signé en 1985, ainsi qu'un prêt du Koweït de US\$ 10 à 15 mio pour un réseau de distribution d'eau potable.

4. LA COOPERATION SUISSE ET JURASSIENNE

Si la DDA n'a pas encore coopéré avec les Seychelles, le Canton du Jura a, depuis quelques années, mis des coopérants à disposition des autorités seychelloises.

4.1 Appui au Plan

- 4.1.1 Un économiste jurassien, Denis Willemin, après une année dans l'enseignement, a été affecté au plan. A fin 1985, il aura passé plus de quatre ans aux Seychelles et n'a pas l'intention de renouveler son contrat. Si, alors que M. Ferrari était ministre du Plan et des relations extérieures, il a pu collaborer efficacement à l'accomplissement des tâches du département (avec quelques économistes seychellois et un coopérant belge), il est resté sur la réserve lors de l'élaboration du Plan 1985-1989 ne partageant pas les méthodes et les options qui étaient surtout celles du ministère du développement national. Pour le reste de son affectation, il procèdera à des travaux d'analyses de synthèse et de suivi de projets.

- 4.2.1 Bien que les autorités seychelloises soient certainement en faveur de l'affectation d'un nouveau coopérant, j'hésiterais beaucoup à recommander la poursuite de cette action si les circonstances actuelles perdurent.

4.2 Appui à l'Ecole polytechnique

- 4.2.1 Depuis début 1984, le Canton du Jura a mis deux coopérants, Daniel Voisard (ing. en électronique) et Daniel Frésard (mécanicien) à disposition du département d'engineering de l'Ecole polytechnique (pour une présentation générale de cette école, voir la brochure "Seychelles Polytechnic, Prospectus 1985" à la documentation de la DDA). Ce département est organisé en deux sections a) mécanique (générale, auto, moteurs de marine) et b) électricité (y compris électronique et réfrigération). Les cours s'étalent sur deux ans et sont fréquentés par 130 élèves. Le staff du département est formé de deux Jurassiens, deux Anglais, un Japonais, tous coopérants payés par leur pays d'origine, ainsi que de deux Mauriciens sous contrat local pour étranger et de sept Seychellois généralement autodidactes (dont certains sont bien motivés et à la hauteur de leurs tâches).

- 4.2.2 Au terme des deux ans, les étudiants passent l'examen du City and Guild Certificate britannique. Ce diplôme correspond grosso modo aux 2/3 d'un apprentissage en Suisse et les diplômés exercent ensuite des activités qui sont exercées en Suisse par des porteurs du certificat fédéral de capacité. Si en électronique, les étudiants atteignent le niveau souhaité selon D. Voisard, en mécanique D. Frésard estime que l'enseignement théorique est bon, mais la pratique un peu faible par manque d'outillage et d'infrastructure (p.ex. il n'y a pas de fraiseuse, pas de rectifieuse, une seule perceuse, etc.). De même le matériel de dessin technique est insuffisant. Quant aux débouchés professionnels, les deux coopérants estiment que les besoins actuels non satisfaits permettraient aisément d'absorber au moins cinq volées d'étudiants. A plus long terme, tout dépend de l'évolution économique du pays.
- 4.2.3 Concernant l'aide autrichienne en matériel (cf. point 3.6), le montant disponible a été réparti entre les différents départements et sections de l'Ecole polytechnique. Ainsi p.ex. la section de mécanique a pu placer des commandes pour SRs 60'000.-. Les listes du département d'engineering ont été établies à mi-novembre 1984 et une liste complémentaire l'a été début 1985. Selon mes interlocuteurs il semble que certains voeux pour du matériel très sophistiqué (micro-ordinateurs) aient donné lieu à discussion, la question serait réglée. L'ensemble des commandes seraient maintenant au ministère de l'éducation qui devrait les transmettre aux autorités autrichiennes.
- 4.2.4 Le programme de coopération envisagé par le Jura portait aussi sur l'envoi de matériel (SFR 140'000.-) et sur des stages de perfectionnement en Suisse d'enseignants seychellois (SFR 60'000.-). Toutefois, comme la question juridique de la signature de l'accord n'a pas encore pu être réglée, la DDA n'a pas pu procéder au co-financement prévu, si bien que ces deux volets n'ont pas pu être exécutés.
- 4.2.5 J'ai bon espoir que cette question juridique trouve une issue heureuse au cours des prochains mois; j'ai aussi supposé que le Canton du Jura poursuivrait son appui au-delà de fin 1985. C'est pourquoi j'ai suggéré aux deux coopérants qu'ils adressent d'ici Pâques à la Division de la coopération du Jura une proposition comportant ce qui devrait être fait en 1985 encore d'une part, et d'autre part ce qui pourrait l'être en 1986 et 1987. Je leur ai recommandé de se fonder sur leurs expériences et de ne pas solliciter leurs partenaires afin de ne pas éveiller éventuellement de faux espoir et de laisser toute liberté aux autorités jurassiennes de se prononcer. A mon sens, il serait souhaitable que cet appui soit assuré quelques années encore jusqu'à ce qu'une relève seychelloise qu'il s'agit de promouvoir, soit assurée.

4.3 Appui aux bibliothèques publiques et scolaires

- 4.3.1 Ce volet, initialement prévu dans le cadre de la coopération jurassienne co-financée par la DDA, sera repris directement par la DDA, car son exécution ne saurait être retardée plus longtemps dans l'attente de la solution juridique à l'accord.
- 4.3.2 Un projet de texte d'accord a été adressé le 21.1.85 aux autorités seychelloises qui l'avaient étudié avant mon passage. Il s'agit pour un montant max. de SFR 342'000.-- de mettre sur pied aux Seychelles un cours pour bibliothécaires-documentalistes, d'organiser pour les six meilleures un stage de perfectionnement de deux mois en Suisse, de conseiller les autorités dans l'organisation et la gestion des bibliothèques et de mettre à disposition des ouvrages et de l'équipement. L'appui de M. Sylvère Willemin, de la Bibliothèque nationale suisse, est acquis.
- 4.3.3 Le projet proposé a été exposé à la Secrétaire générale du Ministère du Plan et des Relations extérieures et au Ministre de l'éducation qui s'en sont montrés fort heureux et a été discuté en détail avec les services du ministère de l'éducation (MM. G. Lionnet et W. Confait). Deux points ont été modifiés :
- a) les autorités seychelloises éprouveraient de grandes difficultés à mettre un véhicule à la disposition des spécialistes. Elles peuvent par contre payer une indemnité kilométrique. Il est proposé d'acheter une petite voiture (Toyota Starlette coûtant SFR 10 à 12'000.- hors taxe) par un importateur local. Elle sera revendue par le spécialiste en fin de mission, les démarches nécessaires seront faites rapidement.
 - b) Une quinzaine de bibliothécaires pourront participer au cours. Il faudra toutefois qu'il ait lieu pendant les vacances scolaires (9.8. - 9.9.85); le calendrier a été revu dans ce sens.
La version finale de l'accord figure en annexe. Notre ambassade à Nairobi l'adressera officiellement aux autorités seychelloises. La proposition de crédit no 115/83 sera adaptée pour tenir compte du changement institutionnel.
- 4.3.4 Cette action devrait se terminer durant la première moitié du 1986. Une suite n'est pas prévue.

4.4 Bourses

- 4.4.1 La question a été abordée avec Mme D. de St. Jorre, secrétaire générale du ministère du plan et des relations extérieures. J'ai rappelé les bourses que nous mettons à disposition de l'école hôtelière de Nairobi pour encourager son rayonnement régional. Un ou deux Seychellois en profitent déjà pour les cours de management. Je souhaiterais qu'ils soient un peu plus nombreux à l'avenir.

Bien que les affaires étrangères des Seychelles soit un ministère fort modeste en personnel, Mme de St. Jorre souhaiterait qu'un Seychellois puisse suivre le Diplomacy Training Programme de l'Université de Nairobi et bénéficier d'une de nos bourses. Je ferai en sorte que le DTP prenne contact avec elle.

- 4.4.2 Pour des bourses en Suisse, je pense que nous devrions de temps à autre faire un geste à l'égard des Seychelles. Si le cours douanier en français ne convient pas aux fonctionnaires seychellois qui dans ce domaine sont anglophones, il faudrait examiner si d'autres cours ne seraient pas possibles (p.ex. en assurance, en techniques bancaires) ou si nous ne pourrions pas placer à la demande des stagiaires. Mme de St. Jorre nous écrira peut-être pour un stage TV ou radio et pour des échanges de programme (à voir, le cas échéant, avec la TV romande et Radio suisse internationale).
- 4.4.3 Par contre, je serais à première vue plus réticent pour des études universitaires complètes. Le système scolaire seychellois est anglosaxon (O et A levels), ce qui ne faciliterait pas l'intégration dans nos universités.

4.5 Petits projets

Comme nous l'avons déjà indiqué à notre ambassadeur, nous pourrions prendre en considération le financement de petits projets (p.ex. un par an) dans le cadre fixé pour ce genre d'action. La préférence devrait être donnée à des actions qui viennent soutenir l'initiative de la population concernée. Un premier cas nous sera probablement présenté durant le deuxième semestre de 1985.

5. CONCLUSION

Les Seychelles abordent certainement un moment délicat de leur histoire politique et de leur développement économique. Je suis toutefois persuadé qu'un intérêt de notre part, restreint à des actions d'ampleur limitée, se justifie ainsi plus particulièrement afin de ne pas donner l'impression fautive de rompre les ponts. L'ancien ministre Ferrari, qui n'est pas tendre pour les orientations prises actuellement par le régime, souhaite le maintien d'une coopération occidentale au moins dans une position d'attente. L'exemple de Madagascar auquel je me suis déjà référé, doit rester présent à l'esprit.

19. Feb. 85 11



Henri-Philippe Cart

annexe : projet de soutien aux
bibliothèques publiques
et scolaires

PROJET DE SOUTIEN AUX BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET SCOLAIRES
DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES

1. Objectifs

Afin d'encourager la lecture publique et scolaire, le Gouvernement suisse, par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DDA), et le Gouvernement de la République des Seychelles coopèrent en vue de renforcer l'organisation des bibliothèques publiques et scolaires et de former le personnel seychellois spécialisé requis pour leur gestion.

2. Programme

2.1 Un spécialiste suisse est mis à disposition des Autorités seychelloises pour six mois et aura pour tâches :

- a) d'apprécier la situation et de faire des propositions aux Autorités seychelloises pour l'organisation des bibliothèques publiques et scolaires et leur équipement, pour l'organisation d'un centre de documentation pédagogique au Ministère de l'éducation nationale, pour la conservation des archives nationales;
- b) d'organiser et de conduire un cours pratique de spécialisation d'env. 120 heures pour une quinzaine de bibliothécaires-documentalistes d'une durée de deux mois, portant notamment sur les questions suivantes :
 - les supports documentaires : les livres, les périodiques, les estampes, les cartes et plans, les documents photographiques et audio-visuels, l'histoire du livre;
 - le circuit du livre : catalogues alphabétiques et matières, règles de catalogage, les cotations et l'équipement, les systèmes de prêt;
 - la bibliographie : bibliographie générale et recherche documentaire, identification et localisation, etc.;
- c) de sélectionner, en accord avec les Autorités seychelloises, six bibliothécaires-documentalistes qui auront suivi le cours décrit ci-dessus et qui effectueront un stage de deux mois en Suisse;

2.2 Pour l'assister dans la tenue du cours mentionné sous 2.1 b, un second spécialiste suisse lui sera adjoint pour deux mois.

- 2.3 Six stagiaires (trois groupes de deux stagiaires) effectueront en Suisse un stage de deux mois dans un centre orienté vers la lecture publique et la pédagogie et dans une bibliothèque publique, sous la supervision des deux spécialistes qui auront séjourné aux Seychelles.
- 2.4 Les listes d'équipements nécessaires et de livres seront mises au point par les deux spécialistes avec le concours de stagiaires (à titre d'exercices pratiques).
- 2.5 Une mission d'évaluation d'un mois sera confiée au spécialiste mentionné sous 2.1; elle aura lieu après le retour de stagiaires aux Seychelles et devra faciliter la mise en oeuvre de leurs nouvelles connaissances. Le spécialiste déposera un rapport de synthèse sur l'exécution du programme à l'intention de la DDA et des Autorités seychelloises.

3. Prestations suisses

Pour la réalisation de ce projet, la DDA assure les prestations suivantes :

- 3.1 Mise à disposition de deux spécialistes, l'un pour sept mois et l'autre pour deux mois, probablement de la Bibliothèque nationale suisse et d'une autre institution suisse, et prise en charge de leur salaire, indemnités et frais de voyages internationaux, charges sociales, pour un montant de Frs. 95'000.--.
- 3.2 Organisation de six stages et prise en charge des frais de voyages internationaux des six stagiaires, des frais de vie et d'assurance en Suisse et des frais de stages, pour un montant de Frs. 47'000.--.
- 3.3 Acquisition, expédition et transport d'équipement de bibliothèque et de livres pour un montant de Frs. 200'000.--.

4. Prestations seychelloises

Pour la réalisation de ce projet, les Autorités seychelloises assurent les prestations suivantes :

- 4.1 Toute mesure qui facilite la mission des deux spécialistes aux Seychelles, notamment la mise à disposition d'un moyen d'un logement, et l'organisation des transports de services (par le versement d'une indemnité kilométrique, voire par des courses avec une voiture officielle du Ministère de l'Education);
- 4.2 L'exonération de tout droit de douane ou autres taxes sur les effets personnels et le matériel professionnel introduits sur le territoire des Seychelles par les spécialistes et l'exemption de tout impôt, droit et autre charge fiscale sur les rémunérations, indemnités et allocations versées par la DDA, ainsi que, le cas échéant, l'admission hors taxe d'une voiture pour lesdits spécialistes.

- 4.3 Mise à disposition des locaux nécessaires à la tenue du cours mentionné sous chiffre 2.1 b et détachement (avec maintien de leur salaire) des bibliothécaires-documentalistes assistant à ce cours.
- 4.4 Détachement pour stage en Suisse des six bibliothécaires-documentalistes mentionné sous chiffres 2.1 c et 3.2 et maintien de leur traitement local et des prestations sociales pour la durée de leur stage et affectation, à leur retour, dans des emplois qui leur permettent d'utiliser au mieux les connaissances qu'ils auront acquises.
- 4.5 Admission en franchise de douane et d'autre taxe, transports locaux et installation de l'équipement et des livres mentionnés sous chiffre 3.3.

5. Calendrier d'exécution

Le calendrier d'exécution suivant est retenu :

- | | | |
|------------------------------|-------------|--|
| mi-mai -
juin | <u>1985</u> | : début de la mission de six mois du spécialiste
appréciation de la situation d'ensemble,
préparation des propositions pour l'organisation des bibliothèques, etc., sélection de la quinzaine de bibliothécaires-documentalistes |
| mi-juillet - août | | : arrivée du 2e spécialiste, tenue du cours pour bibliothécaires-documentalistes (du 9.8 au 9.9.85) |
| septembre -
début octobre | | : fin de la mission du spécialiste suisse : mise au point des propositions d'organisation, préparation des listes d'équipement et de livres |
| octobre - novembre | | : stages en Suisse du premier groupe de 2 premiers stagiaires |
| janvier -
février | <u>1986</u> | : stage en Suisse du 2e groupe de 2 stagiaires
commande et expédition de l'équipement et des livres |
| avril - mai | | : stage en Suisse du 3e groupe de 2 stagiaires |
| juin | | : mission d'évaluation |

* * * *